

**COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JANVIER 2017**

Présents au début de la séance : MM. Michel EYMARD, Christian STANZER, Patrick PILARSKI, Cécile BRAIDA, Michel FOURRIER, Pierre JEANSELME, Yves MAUSSERT, Fabrice RENCUREL, Jérôme ZANELLA.

Excusé :

Secrétaires de séance : M. PILARSKI Patrick et Mme Mylène BORRELLI.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

**1. Rythmes et horaires scolaires à la rentrée prochaine**

**La consultation sur les rythmes éducatifs, qui a eu lieu du lundi 20 au jeudi 23 novembre 2017 inclus, visait à recueillir l'avis motivé des parents, futurs parents et personnes impliquées dans les temps d'activités périscolaires. Ce n'était pas un simple référendum (pour ou contre telle ou telle organisation).**

**L'avis était sollicité sur :**

- La semaine scolaire actuelle sur 9 demi-journées (dont 5 matinées) avec une pause méridienne élargie et un temps d'activités périscolaires le vendredi de 15h30 à 16h30
- Le retour, par dérogation, à une semaine sur 8 demi-journées (4 jours) avec pause méridienne élargie comme actuellement, ou pas.
- Un choix d'organisation à mettre en œuvre à partir de la rentrée prochaine (avec préférences d'horaires si le choix se portait sur la semaine de 4 jours)

**La participation à cette consultation**

- Actuels **parents** d'élèves de la commune et parents de jeunes enfants non encore scolarisés. Chaque parent pouvait s'exprimer.

**Sur 42 parents, 27 se sont exprimés, 1 bulletin blanc a été comptabilisé.**

- **Intervenants** dans le cadre des temps d'activités périscolaires depuis la rentrée 2014 (les associations et entreprises ne disposaient que d'un bulletin quel que soit le nombre d'intervenants).

**Sur 28 intervenants, 14 se sont exprimés.**

**Que retenir de cette consultation ?**

On peut noter qu'un nombre significatif de personnes se sont exprimées par écrit : 64% des parents et 50% des intervenants.

La participation plus faible des intervenants tient sans doute au fait que certains ne se sentaient pas légitimes à intervenir dans le choix des rythmes éducatifs (c'était aux parents de se prononcer pour certains, au ministre de l'Education nationale de le faire, pour d'autres).

De manière générale, **les objectifs du PEdT** (en vigueur depuis la rentrée 2014) ne sont pas remis en cause. Leur mise en œuvre est même souvent saluée comme positive pour les enfants fréquentant l'école du village (CE2 – CM1 – CM2) :

- De bons horaires, une bonne organisation
- Des propositions diversifiées et variées qui permettent aux enfants
  - de découvrir de nouvelles activités et de travailler avec de nouvelles personnes,
  - de s'investir dans des projets,
  - de s'ouvrir à d'autres,
  - de s'exprimer différemment (s'autoriser à donner son avis, à faire part de son point de vue),
  - de pouvoir ensuite partager les connaissances acquises (notamment au niveau communal)
- L'élargissement de la pause méridienne (2h au lieu de 1h30 précédemment) est largement apprécié.
- Les intervenants ont apprécié de pouvoir partager leurs centres d'intérêts, de pouvoir faire profiter les enfants de la commune de leurs compétences.

### **Mais, parce qu'il y a un mais...**

- Certains soulignent que le **bénévolat** a ses limites, qu'ils perçoivent un essoufflement et qu'une organisation pérenne ne peut pas être pensée sur cette base.
- On mentionne **la fatigue** des enfants, l'augmentation du temps en collectivité (temps scolaire + temps périscolaire).
- On souligne que les **rythmes des enfants** ne peuvent pas être conçus en faisant abstraction des **rythmes sociaux** (horaires de travail des parents, transports compris), de la nécessité de penser les rythmes sur l'année et non seulement sur la semaine (l'organisation des loisirs et le calendrier des vacances sont pointés).
- Le fait que des **communes voisines** (membres de Communautés de communes différentes) soient repassées à la semaine de 4 jours a conduit à une réorganisation des activités des clubs : la participation à certaines activités devient impossible à des enfants de la commune (le mercredi matin notamment).

On entrevoit alors, très majoritairement, **la semaine de 4 jours** comme une organisation qui permet :

- aux enfants de faire une pause en milieu de semaine
- d'être en phase avec les communes les plus proches,
- d'avoir une journée qui permette des activités en famille et aux parents de mieux profiter de leurs enfants
- de faciliter les problèmes de garde (à la journée plutôt qu'à la demi-journée, de manière uniforme, que les enfants soient scolarisés ou non)
- de mieux respecter les rythmes des petits
- et, même, de permettre une régularité des journées sur la semaine qui aurait pour conséquence une régularité des apprentissages, des repères plus simples pour les enfants, une organisation plus simple pour parents et enseignants.

Certains pensent que **l'investissement de bénévoles**, salué comme une des réussites de l'organisation actuelle, pourrait se poursuivre, mais dans le cadre scolaire et sous le contrôle des enseignantes cette fois.

On voit là **un point de divergence fondamental** avec d'autres qui estiment qu'un développement harmonieux de l'enfant est favorisé si on diversifie les apports en dehors de l'école et du cercle familial. Et qui se demandent comment éviter de mettre un terme à la réflexion éducative engagée en dehors de l'école, réflexion qui contribue aussi à la réussite des enfants.

Une préoccupation est aussi exprimée : **l'accès aux activités en temps péri ou extrascolaire ne va-t-il pas devenir plus inégalitaire**, en particulier pour les enfants qui en ont le plus besoin ?

### **Quels enseignements tirer de la consultation ?**

Elle met en évidence que le décret du 27 juin 2017, par lequel l'état se décharge sur les communes pour faire le **choix des rythmes scolaires** qui n'est pas de leur compétence, débouche sur une situation qui ne semble pas avoir de précédent.

Aucune des études scientifiques relatives aux rythmes (biologiques, scolaires, sociaux...) et à la réussite des élèves qui avaient été à l'origine du choix des 9 demi-journées n'a été rappelée aux communes, aux parents, voire aux enseignants par les services du ministère.

**Des parents se sentent donc légitimés par les pouvoirs publics pour faire valoir leur point de vue sur la base de leur ressenti.**

Mais à partir du moment où l'avis des parents est sollicité, même implicitement, puisque leurs délégués sont appelés à se prononcer en Conseil d'école, **les élus estiment, à la majorité (5 pour, 1 contre, 1 abstention, 2 refus de prendre part au vote) qu'ils doivent demander à la Directrice Départementale des Services de l'Education Nationale de prendre en compte l'avis majoritaire des parents et d'accorder la dérogation demandée (CM du 25/01/2018).**

Pour ce qui concerne les **horaires journaliers**, le Conseil municipal du 25 janvier prend acte de l'avis majoritairement exprimé lors de la consultation en faveur de la pause méridienne élargie (2h) mais a aussi pris en compte tous les effets qui en découlent.

Actuellement la classe commence à 9h et se termine à 16h30 (sauf le vendredi).

**Les 3 heures du mercredi matin devant être réparties sur 4 jours, faut-il :**

· **Avancer d'une demi-heure le commencement de la classe le matin ?**

Il s'avère qu'en cas d'absence des enseignantes signalée à 8h, leur remplaçant(e) ne pourra pas être à Rencurel à 8h30 (problème confirmé par M<sup>me</sup> l'inspectrice de St Marcellin).

De plus, si la classe devait se terminer à midi (matinée de 3h30), cela impacterait les horaires d'une employée communale (pas forcément solutionnable) et aurait un coût annuel pour la commune de 800 €. Ce coût viendrait s'ajouter au coût du maintien de la pause méridienne à 2h (1 600 €) qui jusque-là était en partie compensé par l'aide de l'état de 50 € par enfant et par an que la commune va perdre avec le retour à la semaine de 4 jours.

· **Retarder d'une demi-heure la sortie de l'après-midi ?**

Cette solution a l'avantage de supprimer une demi-heure de garderie du soir et de ne pas aggraver les coûts pour la commune.

Le Département, consulté sur les 2 hypothèses au titre des transports scolaires, n'émet pas d'objection. Il organisera le service en fonction du choix de la commune.

**Les élus optent à la majorité (7 pour, 2 abstentions), pour l'horaire 9h-12h / 14h-17h.**

**Le débat sera-t-il clos ?**

C'est une dérogation qui est demandée aujourd'hui. Les esprits peuvent évoluer et le retour au « droit commun » peut toujours s'envisager.

S'il n'est pas dans les compétences des **communes** ou des **intercommunalités** de choisir les rythmes scolaires, elles **ont**, par contre, **toute légitimité à intervenir sur le champ éducatif** puisqu'il leur revient de s'occuper des temps péri et extrascolaires dont les objectifs, les contenus et les modalités pratiques peuvent, ou non, concourir à la réussite.

Nombre de communes souhaitent que le débat se poursuive sur des bases plus objectives que ce qu'on a pu connaître dans la période récente et, notamment en s'appuyant sur les études mentionnées plus haut.

Ce souhait a aussi été exprimé par des parents et des intervenants lors de la consultation.

## 2. Emprunt

Monsieur Pilarski présente la proposition de la Caisse d'Épargne au sujet du refinancement de l'emprunt court terme de l'eau et de l'assainissement

Montant	100 000 € maxi
Taux	Livret A + 0,50% Soit à ce jour un taux indicatif de 1,25%
Durée	20 ans
Versement des fonds	Sous 3 mois maximum
Périodicité	Semestrielle
Amortissement	Progressif
Base de calcul	Exact / 360 j
Commission d'engagement	200€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires.

Séance levée à 21h45